

Cercle de silence Versailles

Lettre n°42 – juin 2013

Rencontre le 30 avril 2013 à la préfecture de Versailles

Le mardi 30 avril 2013, le « collectif du 7 décembre 2011 », représenté par 16 personnes d'associations/organismes divers de défense des sans papiers dans les Yvelines, avait rendez-vous à la préfecture avec le Secrétaire Général de la préfecture de Versailles, accompagné de Mme la Directrice de la Citoyenneté, de l'Intégration et de l'Immigration, ainsi que de la responsable du Bureau des étrangers.

Pendant près de 3 heures 30, les échanges ont eu pour sujet les problèmes des demandeurs de papiers dans le département ; ont été évoqués en priorité les problèmes des Jeunes Majeurs Scolarisés, souvent isolés, qui n'entrent pas dans le cadre de la Circulaire Valls du 28 novembre 2012. Cette rencontre a permis de recevoir quelques - maigres - réponses à nos questions (dossiers 10 ans de présence, la 2ème « Commission du Titre de Séjour » du 78, les prochains travaux dans la préfecture, le bilan des dossiers « circulaire Valls », surtout des salariés dans le 78...) et en laisse d'autres en suspend. La permanence téléphonique fonctionne très mal car surchargée ; la boîte mail « accompagnement » réservée aux associations, et actuellement inopérante, fera l'objet d'un nouveau bilan dans un mois.

Une prochaine rencontre est prévue avec le nouveau préfet. En effet, depuis le 29 avril, un nouveau préfet, M. Erard Corbin de Mangoux remplace M. Michel Jau qui part comme préfet de région dans le Limousin et préfet de la Haute-Vienne ; son remplaçant, à la DGSE depuis 2008, connaît bien la préfecture de Versailles pour y avoir déjà été Secrétaire Général de 2004 à 2006.

Rassemblement des Jeunes Majeurs Scolarisés

Le 6 mai 2013 à la salle Montgolfier de la mairie de Versailles, un rassemblement de Jeunes Majeurs Scolarisés a été organisé par le RESF 78 pour parler et/ou faire ensemble leurs dossiers de demande de titres de séjour ; à 17h le même jour, leur délégation a été reçue à la préfecture.

Après une réunion de travail entre le RESF et la préfecture, voici le résultat obtenu pour les 12 dossiers Jeunes Majeurs déposés à cette occasion :

- 3 régularisations « vie privée et familiale » et une 4^{ème} potentielle après vérification des pièces.
- 2 régularisations au titre « étudiant ».
- 3 dossiers vont être étudiés rapidement suite à nos argumentations basées sur le texte de la « Circulaire Valls »
- 1 refus de demande de changement de statut, d'un titre étudiant en « vie privée et familiale », la décision est reportée à septembre après le bac et une inscription de poursuite de formation.
- 1 dossier sans passeport pas encore validé en préfecture.

Régularisation d'une famille

L'une des familles du parrainage organisé par le RESF le 10 mars 2012 dans une salle de la mairie de Versailles pour des familles menacées d'expulsion, vient d'être régularisée à Saint-Cyr l'Ecole ; le 22 mai 2013, un pot de l'amitié a réuni leurs soutiens.

Le cercle de silence de Versailles

Se tient le deuxième jeudi de chaque mois de 18h à 19h

Avenue de St Cloud-Angle avenue de l'Europe à Versailles (Marché aux fleurs)

Les prochaines dates : 13 juin, 11 juillet, 8 août 2013

Charte du Cercle de silence Versailles

Parce que nous avons décidé d'exprimer publiquement le traitement inhumain et dégradant fait aux familles et aux travailleurs migrants en situation irrégulière en France, un Cercle de Silence s'est créé rassemblant régulièrement, à Versailles, dans un espace public, des femmes et des hommes d'horizons et convictions divers.

Par notre participation au Cercle de Silence :

IL S'AGIT de porter l'attention sur les personnes étrangères et sans papiers venues en France pour vivre mieux ou pour sauver leur vie.

IL S'AGIT de rappeler que chacune a droit au respect et que les atteintes à la dignité de quelques-unes blessent tous les hommes dans leur humanité.

IL S'AGIT de manifester une inquiétude face aux conditions de détention auxquelles sont soumises ces personnes dans les centres de rétention administrative et de contribuer au travail mené par diverses associations qui sont au contact de ceux qui subissent la loi, qui la font ou la font appliquer.

IL S'AGIT de refuser que des hommes, des femmes, des enfants endurent des traitements dégradants du seul fait qu'ils n'ont pas de papiers en règle.

IL S'AGIT d'affirmer qu'on ne peut approuver des dispositions (lois, décrets, circulaires, directives ...) qui brisent des vies humaines, détruisent des couples et des familles.

IL S'AGIT d'exprimer une espérance fondamentale en notre capacité à faire vivre des valeurs universelles.

Dans un environnement d'agitation et de bruit, le Cercle de Silence, action non violente, envoie un message humain et invite à la réflexion sur des questions concrètes.

Nous invitons donc, à Versailles, toutes les personnes de bonne volonté, croyantes ou incroyantes, à participer à ce Cercle de Silence, en référence à l'initiative des Franciscains de Toulouse.

Le cercle de silence « Versailles » est composé de citoyen(ne)s dont certain(e)s sont membres : du Réseau franciscain Gubbio, des fraternités franciscaines séculières, du Réseau éducation sans frontières (RESF), du Service œcuménique d'entraide (CIMADE), du Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples (MRAP), du Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement (CCFD Terre Solidaire), de la Pastorale des migrants des Yvelines, du GISTI (Groupe d'Information et de Soutien des Immigrés), de l'Église Protestante Unie, du Centre Huit, du Secours Catholique Versailles, du Collectif Étrangers Français en Yvelines (CEFY), du CELY (Croyants en Liberté Yvelines) et de la Communauté de Vie Chrétienne (CVX).